

Zone Franche Urbaine de Planoise - Candidature

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Sur proposition du Ministre Délégué à la Ville et à la Rénovation Urbaine, le Gouvernement a adopté le principe de la création de 41 nouvelles Zones Franches Urbaines sélectionnées parmi les zones de redynamisation urbaine créées en 1996. A Besançon le secteur de Planoise a été retenu.

La zone franche urbaine viendrait, dans le prolongement de la ZRU, en appui au niveau économique, au dispositif de développement social et de requalification urbaine mise en place sous diverses formes, par la Ville, depuis de nombreuses années. Ces actions ont toujours été conduites avec l'appui de l'État et des différents partenaires ainsi qu'avec la participation active des habitants et des commerçants.

Le quartier de Planoise accueille dans le parc public social construit sous l'impulsion de l'État au début des années 70, une population dont le taux de pauvreté et le taux de chômage sont très supérieurs au reste de la population de l'agglomération.

Toutefois ce quartier a vu son environnement se transformer de manière continue dans le cadre de la politique volontariste conduite depuis 15 ans par la Ville. Cette politique municipale a consisté à inscrire dans la durée une double démarche :

- 1) intervenir au coeur de l'ex ZUP pour améliorer la vie sociale du quartier, en aidant les organismes de logements à réhabiliter leur parc, en améliorant le traitement des espaces publics et en aidant le fonctionnement des centres commerciaux,
- 2) insérer «l'ancien» Planoise, comme coeur d'un quartier en développement diversifié, tant en terme d'activités que de logements.

Dans cette double démarche et depuis 15 ans, des investissements importants publics, semi publics et privés ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Ainsi au niveau public on peut citer l'Espace Planoise, l'installation du CCAS, le transfert des Archives Départementales, l'implantation et le développement du Lycée Victor Hugo, le développement du CHU, l'installation de la Polyclinique mutualiste, la relance réussie du centre commercial Cassin, la création du complexe sportif de la piscine/patinoire, la refonte complète de Micropolis, et aujourd'hui le transfert en cours de la Faculté de Médecine et demain l'installation de l'IRTS dans des locaux neufs.

Progressivement l'investissement privé a suivi, tant en terme industriel avec la montée en puissance de la zone de référence qu'est devenue la zone d'activité La Fayette, qu'en terme commercial avec des partenaires anciens dynamiques à Ile de France et nouveaux à Cassin et à Châteaufarine et des promoteurs privés en habitat individuel ou collectif (St-Laurent, Les Vallières).

Aujourd'hui cette dynamique volontariste se poursuit avec l'ouverture d'une nouvelle zone d'aménagement constituée du Pôle Santé et des Hauts du Chazal.

La zone franche devrait permettre, dans le prolongement du dispositif ZRU, d'appuyer le travail conduit dans la durée, en ce qui concerne les secteurs sensibles et leur traitement dans le cadre de l'ORU. La priorité sera donnée au maintien, à l'installation de commerces, services et activités sur le coeur de Planoise. En parallèle, le développement d'activités sur les zones environnantes devrait permettre de trouver des emplois pour les habitants des zones sensibles de notre ville.

Pour réussir à conduire cette dynamique, et à partir des expériences acquises et de l'action conduite au quotidien par la Ville, il sera proposé la mise en place d'un dispositif souple et réactif.

Il s'appuiera sur le travail conduit avec les différents réseaux partenaires indispensables pour favoriser le maintien, le développement et la création d'activités dans les quartiers d'habitat social à Besançon.

Suite à l'avis du Conseil Municipal, un dossier de candidature sera proposé à M. le Ministre pour engager courant juillet les négociations qui devront permettre de finaliser dans le détail le dispositif bisontin de la ZFU avec comme objectif une mise en oeuvre le 1^{er} janvier 2004.

Ce dossier sera constitué des objectifs rappelés ci-dessous. Il portera sur :

- le projet global d'aménagement de l'Ouest bisontin, construit autour et à partir de l'ex ZUP de Planoise. Ce projet sera décliné tant à l'intérieur du quartier que dans sa périphérie,
- la dynamique mise en place pour animer la zone franche. Cette dynamique s'appuiera sur un partenariat public-privé et sur les différents réseaux d'acteurs liés à l'économie,
- un territoire précis qui sera arrêté à partir des objectifs globaux. Ce périmètre devrait, pour être efficient, englober le périmètre de la ZRU, le secteur global de La Fayette et le Pôle Santé.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver, sur ces bases, la candidature de la Ville de Besançon au nouveau dispositif de ZFU qui sera mis en place par le Gouvernement au cours du deuxième semestre 2003.

«M. Vincent FUSTER : Ce dossier est l'avis de candidature que nous demandons au Conseil Municipal de proposer au Ministre et nous devons rendre un dossier pour le 31 mai de cette année pour aller ensuite présenter le projet au Ministre.

M. Christophe LIME : Depuis un an, le Gouvernement a fait le choix d'une voie libérale tout particulièrement sur sa politique économique et sociale. Après avoir réduit les portées de la loi de modernisation sociale, modifié la loi de réduction du temps de travail, éliminé tout contrôle sur la distribution des fonds publics, il veut encore augmenter les exonérations de charges soi-disant pour favoriser l'emploi. Le résultat au bout de quelques mois est catastrophique. Les plans sociaux se succèdent dans tous les secteurs, le chômage augmente d'une façon inexorable et la peur de la perte d'emploi est redevenue la principale préoccupation des Français. Les comptes sociaux de la nation sont immédiatement pénalisés, Sécurité Sociale, ASSÉDIC, Caisses de Retraite, recettes fiscales de l'État sont mis à mal.

La création de nouvelles zones franches s'inscrit totalement dans ce schéma. On privilégie les baisses de charges plutôt que d'avoir une réflexion sur la problématique de l'emploi. La désignation de Planoise montre que l'on recherche l'effet d'annonce pour tenter de faire croire que l'on s'occupe un tant soit peu de l'emploi. Aucune concertation, tous les élus et les fonctionnaires de l'État ont appris par voie de presse cette désignation. Le choix même du quartier porte en lui le manque de connaissance d'une véritable politique dynamique de l'emploi sur Besançon. Les élus communistes ne peuvent cautionner un tel simulacre de réponses à la problématique de la montée du chômage, ils ne participeront pas à tous les votes qui concerneront la zone franche de Planoise pour marquer leur opposition.

Mme Martine BULTOT : La zone franche urbaine vient dans le prolongement de la ZRU qui visait notamment par l'exonération de la taxe professionnelle à inciter le commerce de proximité, les professions libérales à maintenir et développer des activités sur ce quartier. C'était aussi une incitation pour redensifier ce tissu par l'arrivée de nouvelles activités incluant ce schéma. Pourtant, malgré l'énorme

effort en parallèle de rénovation urbaine, d'aménagement des espaces ludiques, espaces verts, etc., la dernière enquête montre que le taux de chômage de la population et la paupérisation de celle-ci sont bel et bien installés avec toutes les conséquences que vous pouvez deviner, par exemple en matière de santé pour ne citer que ce domaine que je connais particulièrement bien. Donc ce projet irait dans le bon sens dans la mesure où semble-t-il les implantations nouvelles devront avoir recours à une main-d'oeuvre pour partie issue du quartier.

Je conclurai cependant par deux remarques qui, je l'espère, seront entendues par les personnes en charge des secteurs concernés. La première pour dire que ce projet dont la presse s'est fait un large écho reste trop flou, qu'il conviendrait dès que possible de le préciser car certaines personnes intéressées pour venir dans le périmètre concerné ne trouvent pas les interlocuteurs nécessaires qualifiés leur permettant de programmer leur installation. Je prends un exemple : les banques ne sont toujours pas en mesure de fournir à leurs clients les réponses qu'ils attendent et pourtant nous sommes à six mois du démarrage. Il y a donc urgence d'accompagner ce projet dès qu'il sera voté par une communication rigoureuse pour que tous les bienfaits puissent en être tirés.

Le second point à mon avis devrait porter sur une réflexion permettant de cerner avec précision pourquoi un tel taux de chômeurs sur ce quartier, pourquoi à l'intérieur du quartier dans certains secteurs on approche 50 % de gens qui sont en-dessous du seuil de pauvreté. Comprendre pour apporter des réponses dépasse à mon avis largement le cadre de la zone franche. Nous, en ce qui nous concerne au niveau de l'AREV, nous votons pour la candidature pour la zone franche urbaine de Planoise.

Mme Nicole WEINMAN : J'aurais envie de commencer cette intervention par deux maximes idiotes : rendons à César ce qui est à César donc merci à Claude GIRARD d'avoir proposé cette zone franche et l'autre : à cheval donné, on ne regarde pas les dents. Eh bien si, regardons-les justement ces dents. Mme BULTOT devrait savoir quand même que la zone franche a été proposée. Elle doit être approuvée bientôt, donc ce n'est pas surprenant que les banquiers ne s'engagent pas tout de suite sans savoir où ils vont.

Ceci dit, ce n'est pas que quelques personnes de Planoise qui devraient trouver du travail dans cette zone franche, c'est 30 % de l'ensemble des salariés des entreprises qui seront créées sur la zone franche, ce n'est pas anodin, c'est au moins 30 %, un tiers, ce n'est pas n'importe quoi quand on sait que sur les zones qui ont été créées avant, et bravo à ceux qui en avaient eu l'idée et qui les ont lancées, je ne suis pas sectaire quand il ne faut pas l'être, sur les 6 000 entreprises qui ont été créées, il y a eu quand même 35 000 emplois. Alors Monsieur LIME vous avez le droit d'être contre mais si l'illustration ne vous convient pas, c'est difficile de faire mieux.

Je crois que c'est une opportunité pour la Ville de créer et d'encourager des privés à s'installer sur cette zone, bien sûr c'est le but. Quand on dit ensuite qu'on n'a pas bien délimité la zone, là je suis quand même un peu surprise de la non communication de la Municipalité. Je crois qu'on l'a fait en commission, cela a dû se faire aussi au niveau de la commission d'agglomération puisqu'il y a une compétence économie à l'agglomération maintenant et je voulais d'ailleurs regretter que ce ne soit pas dans le dossier.

M. LE MAIRE : On est candidat pour l'instant, Madame WEINMAN.

Mme Nicole WEINMAN : Oui d'accord, mais on aurait pu présenter un projet sans avoir à statuer dessus. C'est vrai que Planoise répond parfaitement aux critères de zone franche qui sont : plus de 10 000 habitants, plus d'un certain taux de chômage, c'est vrai qu'à Besançon il y a plus de 32 % de jeunes qui ont moins de 20 ans à Planoise, donc les jeunes seront directement concernés par ces emplois. Il y a plus de 39 % de gens qui travaillent à Planoise et qui sont au chômage justement à Planoise, donc les habitants sont directement concernés par les emplois qui sont proposés donc je ne vois pas comment on peut avoir des réserves, en tout cas pas en matière de création d'emplois, comme le disait M. LIME.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, je reprendrai les propos de Mme BULTOT pour dire que ce n'est pas le projet qui est flou mais le rapport. Déjà je passe sur la rédaction : la zone franche viendrait dans le prolongement du dispositif ZRU en appui au niveau économique, etc. enfin bref. Mais ce rapport ne marque pas la singularité du système, de la formule de zone franche qui est une formule quand même de développement et d'aménagement de la politique de la ville très intéressante. Je dirais que les rédacteurs se sont ingéniés sous votre houlette bien entendu à présenter la formule de la zone franche comme un sous-sous-sous-produit de la politique générale de la Ville en matière de développement d'un quartier comme Planoise. Une zone franche, c'est quelque chose d'important qui a des intérêts, des avantages qu'il aurait été à mon avis utile et loyal de décrire dans ce rapport, premièrement.

Deuxièmement je dirai à Christophe LIME qu'il n'y a pas une fatalité de ce qu'on soit toujours à la traîne. Nous sommes dans la première ville de la Franche-Comté, excusez-moi j'ai toujours une dimension régionale dans l'appréhension que j'ai des problèmes et la deuxième ville de Franche-Comté, c'est-à-dire Belfort, a sa zone franche depuis le début. Elle a eu aussi un grand projet de ville, enfin bref elle a tout, nous on n'a rien ! Et si Jean-Pierre CHEVENEMENT n'a peut-être pas trop réussi dans ses aventures nationales, personne n'a jamais dit que c'était un mauvais maire. Or la zone franche il ne s'en est pas privé depuis un certain temps, je ne vois pas pourquoi nous on s'en priverait. Ceci pour répondre à Christophe LIME. Sur la description et le contenu de ce qu'est une zone franche, on reste sur notre faim. Le rapport devait nous dire ce que ça apportait, on le sait mais ç'aurait été bien de le rappeler mais peut-être que vous ne voulez pas parce que c'est arrivé par le Gouvernement actuel.

Pour terminer, je dirai à notre cher ami Christophe LIME que son couplet anti-libéral serait crédible, et c'est à l'électricien que je parle, si le fameux tabou de la libéralisation de la production et de la commercialisation de l'électricité n'avait pas été levé par une loi votée par un Gouvernement dans lequel il y avait des ministres communistes.

M. Bernard LAMBERT : Je crois que je vais prolonger les propos de Nicole WEINMAN et de Jean ROSSELOT pour dire encore une fois, bravo Claude GIRARD pour cette réussite d'avoir obtenu cette zone franche, d'autres avaient essayé sans succès.

Je vais rappeler également à M. LIME que depuis l'instauration de la zone franche, de 1997 à 2002 c'est 44 zones franches sur l'ensemble du territoire, 50 000 emplois créés et on a multiplié les entreprises par deux. Une zone franche permet aux entreprises de moins de 50 salariés, et c'est peut-être ce qu'on aurait souhaité voir dans le dossier, l'exonération totale des charges sociales, l'exonération de l'imposition sur les bénéficiaires, l'exonération totale de la taxe professionnelle, de la taxe sur la propriété bâtie et ce pour une durée de 5 ans. Ensuite, sur les 9 années qui suivent un taux dégressif pendant 5 années 60 %, les deux années qui suivent 40 % et les deux dernières 20 %. C'est une réussite dont on doit se féliciter.

Je crois que ce qu'il manque au dossier, c'est peut-être un essai de carte afin que nous puissions voir la délimitation, sujet qui va maintenant être discuté avec le Conseil Général, l'État, les élus locaux et Monsieur le Maire peut-être pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette délimitation parce que je crois que c'est peut-être la conclusion du dossier.

M. LE MAIRE : Nous n'en sommes pas pour l'instant à la conclusion du dossier, nous en sommes à déposer notre candidature.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, c'est l'intervention de M. LIME qui m'anime un peu.

M. LE MAIRE : J'en étais un peu sûr. Quand j'ai vu que M. LIME voulait intervenir, j'ai dit POCHARD !

M. Marcel POCHARD : Je voudrais dire à M. LIME que je le trouve bien plus convaincant quand il nous parle de la gestion en régie du service des Eaux, je ne dis pas que c'est lorsqu'il évoque ce qu'il connaît, mais lorsqu'il évoque des choses réelles et concrètes. Là je trouve vraiment qu'il nous a fait assister à nouveau à un deuxième tour de débat un peu caricatural et polémique, avec cette opposition entre les bons et les mauvais. S'il n'y avait encore que cela, dans le fond on a l'habitude le classement est clair, mais il fait des intrusions maintenant entre les bonnes politiques et les mauvaises politiques et notamment cette fameuse réduction des charges sociales qu'il a l'air de considérer comme quelque chose de totalement inadmissible. Mais la politique de réduction des charges sociales, je l'ai vu poursuivie par l'ensemble des gouvernements et s'il y a une politique à laquelle je crois, c'est bien celle-là parce que c'est un moyen d'aider l'entreprise vraiment à recruter, et c'est en tout cas l'occasion de donner un marche-pied à un certain nombre de gens pour s'insérer. Donc il faudrait quand même éviter de faire des caricatures aussi nettes sur des éléments de politique parce qu'on fait totalement fausse route.

M. LE MAIRE : Je savais que vous ne seriez pas d'accord avec Christophe LIME. Je suis même sûr que vous n'irez pas manifester avec lui demain.

M. Pascal BONNET : Je rejoins mes collègues sur les félicitations à Claude GIRARD mais je voudrais aussi être heureux avant tout de la politique du Gouvernement et vous faire remarquer, Monsieur le Maire, que les inquiétudes qui ont pu être exprimées sur la politique du Gouvernement sont tempérées quand même par ce choix politique efficace sur le plan économique et social et que manifestement vous approuvez puisque vous êtes candidat. Et je voudrais dire aussi que vous avez évoqué tout à l'heure l'intérêt des ORU mais vous avez évoqué aussi le retard avec lequel vous avez pu l'obtenir de vos amis et je constate là que c'est plus rapide donc il a été bien de changer de Gouvernement.

M. LE MAIRE : Je vais quand même mettre les choses au point d'une façon très claire. Je ne vais pas polémiquer mais très objectivement je dois quand même dire que ce classement ne doit apparemment rien aux interventions locales et Claude GIRARD lui-même me l'a dit -chacun sait ici que j'entretiens les meilleures relations avec Claude GIRARD, car on peut être en opposition politique mais quand il s'agit de l'intérêt de la Ville travailler ensemble-. Or j'ai appris le mardi à 17 heures, par un fax illisible émanant du Cabinet de BORLOO, qui m'appelait Monsieur le Député-Maire, que j'étais invité le lendemain à une conférence de presse pour parler des zones franches. J'ai fait la remarque à Claude GIRARD en lui disant qu'il aurait pu m'en parler. Il m'a répondu que lui était reçu à 16 heures 30, soit une demi-heure avant moi. Quand j'en ai parlé au Préfet, il m'a affirmé ne l'avoir su que le matin. Alors je veux bien qu'on rende à César ce qui appartient à César mais c'est quand même la suite de ce qui avait été fait auparavant. Il y a déjà eu les ZRU dans les années 1990, il y a des dossiers qui ont été faits dans le cadre du pacte de relance pour la Ville. Mais je peux vous dire qu'il n'y a pas eu de dossier fait avant l'annonce même du classement en zone franche. C'est très bien mais il n'y a pas eu de dossier de fait et comme l'a très justement fait remarquer Paulette, la loi n'est encore pas votée, elle va passer au Parlement en juin ou juillet peut-être. Je précise cela non pour minimiser les actions politiques mais pour redire les choses comme elles sont. Cela dit, ce classement en zone franche est le bienvenu mais le résultat à Belfort est beaucoup plus nuancé que veut bien le dire M. ROSSELOT. Je crois qu'il ne faut pas s'imaginer que c'est le Pérou. Il y a des limites dans ce dispositif de zones franches, il y a différents rapports de l'Inspection Générale des Affaires Sociales qui en fixent les limites : ce sont les chasseurs de primes, la spéculation immobilière, les difficultés de contrôle, les difficultés d'interprétation du dispositif. Tout ne se transforme pas comme ça du jour au lendemain. J'ajoute que le coût du dispositif des zones franches a été mis en exergue lorsqu'on a mis en vis-à-vis les créations nettes d'emplois. Je dois dire aussi aux adeptes du libéralisme que vous êtes, que les études évaluent à 20 000 € le coût d'un emploi créé en zone franche urbaine soit 131 000 de nos francs 2001. Ce sont les études qui le disent, ce n'est pas moi.

Cela dit, je vous ai rappelé objectivement comment c'était venu et je crois que le Préfet, et Claude GIRARD aussi, vous le confirmeront. Je veux dire aussi que nous allons jouer le jeu. Ce dispositif a été choisi par le Gouvernement, on va jouer le jeu et si on peut, on va même s'y plonger sans réserve et sans état d'âme. Si on crée des emplois pour les habitants à Planoise et sur l'ensemble de cette ville parce que je rappelle aussi qu'il faut qu'il y ait des habitants venant de Planoise mais aussi d'autres quartiers de la ville en difficulté, si on arrive à la création de richesses, c'est bien mais n'oubliez pas que nous allons créer 300, 400, 500 emplois là-bas.

Nous allons faire des propositions d'accompagnement, je vais personnellement avec Vincent FUSTER rencontrer Jean-Louis BORLOO et j'irai peut-être même avec les parlementaires locaux, Claude GIRARD et Paulette GUINCHARD, s'il le faut au Ministère pour défendre le dossier. Quant au périmètre de la ZFU, vous imaginez bien qu'il n'est pas déterminé, c'est pour cela qu'on ne peut pas vous l'indiquer, personne ne le connaît. Effectivement vous en avez parlé Madame WEINMAN en Commission Économique. Il y a eu une proposition de faire un périmètre assez large qui intégrerait entre autres la zone des Hauts du Chazal qui cela soit dit en passant, n'a pas besoin de cela pour réussir, elle réussira même sans ça mais enfin nous avons demandé un périmètre large. La version de Bercy est beaucoup plus restrictive, c'est plutôt le périmètre ZRU ce qui ferait que dans la rue de Vigny du côté PITARD vous seriez en zone franche et du côté BAUD vous ne le seriez pas, ce qui va certainement poser des difficultés d'interprétation. Cela dit, nous allons plonger je vous le répète, sans réserve dans le dispositif, notre volonté étant de créer des emplois. J'aurais souhaité qu'on fasse différemment mais ce n'est pas possible. Il y aura un dispositif d'accompagnement, nous mettrons tout en oeuvre, c'est une mesure de ce Gouvernement que nous n'aurions pas forcément prise nous, mais nous mettrons tout en oeuvre pour que ça réussisse parce que nous serons jugés sur les résultats. S'il y a des emplois créés, je crois que ceux qui en bénéficieront le plus ce sont ceux qui ont aidé à la création de ces emplois, entre autres nous-mêmes. Voilà ce que je veux dire, je n'ai pas d'arrière pensée et je n'ai pas du tout envie de polémiquer sur ce point. Si ça peut être un levier supplémentaire pour dynamiser Besançon, je prends mais je vous dis bien attention ! Ce n'est pas de l'or en barre. Je rappelle que le coût pour un emploi créé est 20 000 € que l'État devra compenser, je le précise car ce ne sont pas les industriels installés hors zone franche qui paieront pour ceux installés en zone franche. Ce n'est pas comme cela, ce ne sont pas les autres habitants de l'agglomération qui vont payer les exonérations de TP, c'est l'État. Je le dis pour que ce soit bien clair parce que certains pensent que la masse va être la même et comme il y en aura moins qui paieront, cela augmentera la TP. Ce n'est pas cela, c'est l'État donc c'est la solidarité nationale qui va compenser.

M. Michel LOYAT : Monsieur le Maire, je partage complètement vos réserves. J'étais allé à une réunion à Paris pour vous représenter, une réunion des communes pour les zones franches, en présence du Ministre M. BORLOO et je tiens à dire que j'ai été assez impressionné à la fois par le ton très polémique, ce qui n'est pas habituel dans des assemblées avec des élus, par le ton très polémique par rapport au Gouvernement précédent et également par je dirais un couplet très libéral, très pro-libéral. J'étais surpris, j'avais l'impression d'être beaucoup plus dans une réunion du MEDEF qu'une réunion d'élus. Je tenais à le dire parce qu'il n'y a pas les discours qualifiés de politiciens parce qu'ils sont anti-libéraux et puis ceux qui seraient de gestion communale parce qu'ils seraient libéraux. Ce dossier des zones franches nous divise. Nous n'avons certainement pas la même approche entre les élus effectivement selon la couleur politique. Je crois que Christophe LIME lui l'a dit fermement, moi peut-être un peu moins fermement mais je rejoins largement ses critiques sur le dispositif gouvernemental.

Cela dit, le dispositif est là. A partir de là, de même que le Gouvernement est là, avec des mesures, c'est difficile de refuser effectivement mais je crois qu'il faut quand même prendre en compte plusieurs éléments qui sont d'ailleurs indiqués dans le rapport. Planoise n'est pas un quartier sinistré économiquement. Tout autour de Planoise, ce sont de larges zones d'emplois, je ne citerai pas la zone de Châteaufarine, je ne parlerai pas de l'Hôpital bien qu'il y ait là beaucoup d'emplois. On pourrait terminer

bien sûr en citant La Fayette qui est vraiment la bordure immédiate de Planoise ou même on peut l'inclure dans Planoise. C'est en tout cas dans le quartier de Planoise au sens de l'INSEE et chacun sait que c'est une zone très attractive y compris d'ailleurs, on l'a vu récemment, pour des entreprises de la périphérie que je ne citerai pas. Planoise n'est pas sinistré économiquement alors qu'il est vrai que d'autres quartiers dans d'autres villes, classés en zones franches, peuvent avoir ce problème et dans ce cas des zones franches ont pu inverser une tendance mais là on est dans un contexte complètement différent. A partir de là, et le rapport le dit bien en indiquant les objectifs, ce qui est essentiel ce n'est pas que l'on soit jugé sur le nombre d'emplois créés, en tout cas que l'on ne soit pas jugé principalement et exclusivement là-dessus puisque comme c'est indiqué, l'essentiel c'est bien de redynamiser Planoise et notamment le cœur de Planoise avec quelques emplois créés dans les pôles commerciaux par exemple. Le confortement des pôles commerciaux aura toute son importance mais ça ce ne serait pas spectaculaire et très franchement je le dis clairement, bien que je ne pense pas qu'il y ait un piège mais sait-on jamais, je crois qu'il faudra effectivement que les règles soient bien définies, notamment par rapport aux appréciations annuelles qui seront portées parce qu'il y aura, c'est du moins ce que j'ai cru comprendre à Paris, chaque année des bilans qui seront dressés des zones franches et là je crois qu'il sera important de faire ces bilans par rapport aux objectifs mêmes des zones franches et en prenant les caractéristiques de départ de ces zones franches.

M. LE MAIRE : Tu as raison de le souligner. Je crois qu'il faut le dire dès maintenant, on ne va pas créer 300, 400, 500 emplois sur la zone franche. Je crois que le contexte est différent et ce qui fera le succès ou pas de cette redynamisation c'est aussi la volonté propre des habitants parce qu'on ne peut pas dire non plus qu'il n'y a rien eu de fait à Planoise. Regardez par exemple en matière de commerces, comme le centre commercial Ile de France a changé de physionomie à partir du moment où il y a eu des actions venant de la part des commerçants et où nous, Ville, avec l'État, avec le Conseil Général, voire même avec la Région, nous avons suivi ces actions. Donc les positions de Michel, je les partage totalement.

Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER : Une première remarque à Martine BULTOT pour continuer ce qu'a dit Michel LOYAT sur sa présentation de Planoise. Moi j'ai bien en tête les taux de chômage des jeunes sur l'ensemble du secteur. Je crois qu'il faut qu'on se rende bien compte qu'il y a des rues à Montrapon où il y a des taux de chômage aussi élevés si ce n'est plus que dans certains secteurs de Planoise. Il y a des taux de chômage dans des rues du secteur de Saint-Claude, de Clairs-Soleils, des Orchamps bien aussi élevés donc on a globalement sur Besançon des poches en difficulté et je trouve que c'est grave. Ça serait grave de présenter Planoise comme quelque chose qui n'est pas dynamique. Il y a des difficultés dans certains secteurs de Planoise, il ne faut pas le nier mais ne présentons pas Planoise comme vous l'avez fait tout à l'heure. Ça me gêne pour la cohérence et le dynamisme de Planoise et c'est d'ailleurs toute la difficulté qu'a très bien expliquée Michel de cette création de zone franche dans ce secteur-là où il y a effectivement un équilibre qui n'est pas forcément si mauvais que cela.

Alors le dispositif est là, prenons-le. J'ai rencontré Jean-Louis BORLOO parce que j'étais comme Jean-Louis très en colère sur la forme dans laquelle a été prise la décision. Je lui ai demandé -comme M. BORLOO a une capacité à tutoyer tous les gens qu'il rencontre, en deux secondes il me tutoyait- si sur des secteurs comme Besançon il avait mesuré l'effet de prendre une décision d'appliquer une zone franche sur ce quartier de Planoise. Et la seule réponse que j'ai eue, qui est reprise d'ailleurs dans votre demande, c'est que l'ensemble des mesures d'accompagnement s'adresse à l'ensemble des secteurs en difficulté de l'agglomération, pas uniquement de Planoise c'est-à-dire qu'il y a obligation à ce que les jeunes de Montrapon, des secteurs en grande difficulté de la ville puissent avoir accès aux emplois qui soient créés. J'insiste sur ce point-là parce que je crois qu'il faut bien se rendre compte combien des dispositifs de cet ordre-là peuvent déséquilibrer des zones. On en parlait tout à l'heure avec Vincent FUSTER. Regardez comme les zones FEDER, ces zones aidées par l'Europe, peuvent créer des déséquilibres très importants, on en souffre assez et ce serait dommage que ça arrive dans notre secteur.

Aussi je demande très précisément que dans le cadre de l'installation de la zone franche il y ait une évaluation du dispositif sur l'ensemble de l'agglomération de Besançon, quels déséquilibres cela apportera, si cela bénéficiera à l'ensemble de la ville ou à un seul secteur. C'est quelque chose qui est essentiel pour nous qu'on ait une capacité à bien mesurer les effets pour Planoise et sur l'ensemble du secteur.

M. Vincent FUSTER : Deux ou trois précisions Monsieur le Maire. Par rapport à l'établissement du dossier, je vous ai rappelé en préambule que ce dossier n'était aujourd'hui que l'approbation de la candidature de la Ville de Besançon. Vous aurez par la suite bien sûr des précisions supplémentaires concernant tous les différents points de la zone franche mais aujourd'hui notre seule demande c'est le dépôt de la candidature pour le 30 mai. C'est pour cela que le dossier n'est pas aussi conséquent que vous l'auriez souhaité mais nous aurons l'occasion bien entendu, vous vous en doutez bien, d'en reparler.

Concernant le périmètre, vous pouvez constater d'ailleurs qu'on vous a dit dans le rapport, je cite : un territoire précis qui sera arrêté à partir des objectifs globaux. Ce périmètre devrait pour être efficient... donc c'est une première approche du périmètre. Encore une fois le Maire vous l'a dit, ce périmètre n'est pas défini. Il faut qu'on le travaille, on l'a fait avec le Président du Conseil Général, on le fera demain avec le Préfet mais la finalité de la décision incombe bien entendu au Ministre.

Troisième point important et on ne l'a pas développé là mais c'est indiqué quand même dans le dossier, c'est que nous devons mettre en place en parallèle un réseau d'accompagnement. Je crois que c'est peut-être le point le plus important de ce dossier. Il faut qu'autour des services de la Ville concernés, puisqu'ils sont plusieurs à l'être, et de tout l'ensemble des partenaires de l'emploi, de l'agglomération, des collectivités puisqu'on a demandé également au Conseil Général et à la Région de Franche-Comté et bien sûr à la Préfecture de faire partie d'un comité d'animation, qu'on mette en place toute une série d'animations autour de la création de cette zone franche pour justement évaluer comme l'a demandé Michel LOYAT mais aussi pour voir quelles sont les entreprises qui vont arriver sur cette zone et peut-être voir s'il faut les accueillir automatiquement. Je crois qu'il y a tout un travail préalable à mettre en place sur lequel nous ne sommes pas encore arrêtés aujourd'hui. Nous y travaillons et nous avons d'ailleurs une réunion vendredi avec l'ensemble des partenaires pour réfléchir aux mesures d'accompagnement que nous pourrions mettre en place et que nous pourrions proposer dans le dossier de candidature. Vous voyez, donc on travaille, le dossier n'est pas arrêté et puis encore une fois je crois qu'il faudra, et je rejoins complètement Michel mais ça on a déjà travaillé dessus avec lui, que l'on soit vigilant sur l'évaluation. On ne travaillera pas uniquement à l'évaluation en terme d'emplois créés sur le périmètre mais aussi sur quels emplois, quelles entreprises accueillies. Je crois qu'on tiendra un baromètre très précisément au fur et à mesure de l'avancée du dossier pas uniquement année par année mais je crois qu'on aura beaucoup plus d'évaluations à faire et dans un délai beaucoup plus rapproché.

Mme Nicole WEINMAN : Je voulais simplement préciser, mais je me demande bien si c'est nécessaire, qu'il n'était absolument pas dans l'intention de quiconque ici, en tout cas pas dans la nôtre, de stigmatiser le quartier de Planoise. Simplement une zone a été choisie, on en parle ce soir donc on parle de Planoise mais ce n'est pas pour cela qu'on fustige Planoise. Ensuite c'est clair que dans les projets sélectionnés dans cette zone-là, on pourra peut-être plus facilement réinvestir dans des endroits qui en ont besoin, quoi qu'en disent les uns et les autres ici, c'est notamment le Centre des Époisses, ça peut être une vraie opportunité. Enfin je voudrais dire encore deux choses, simplement que, qu'on le veuille ou non, Planoise c'est 23,2 % sur les chiffres qui nous avaient été fournis par vos services de chômage, alors que la moyenne en ville c'est 14 %. Donc je pense franchement que c'est une opportunité. Et ce sera mon dernier mot, je trouverais courageux que tous ceux qui ont parlé contre, tout en disant : on l'a, on le garde, et notamment à M. LOYAT, puisque vous êtes contre, votez contre et puis c'est tout !

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Pour conclure, je veux dire que nous allons effectivement jouer le jeu totalement mais je crois que nous voulions aussi dès maintenant montrer les limites du dispositif. Je le dis clairement : nous ferons le maximum mais n'attendons pas forcément des résultats mirobolants. Je suis d'accord avec Nicole WEINMAN quand on parle du centre des Époisses auquel j'ajouterai d'ailleurs Cassin. Effectivement il y a une possibilité pour ces centres-là de trouver des moyens nouveaux à condition aussi que les gens se prennent en charge à l'intérieur, ce qui a été fait à Ile de France. Quant à la stigmatisation, j'ai bien compris que vous ne le faisiez pas, je vous en donne acte, personne ne le fait ici d'ailleurs mais c'est vrai qu'il y a quand même par rapport à ces classements dans des zones comme ça, un risque possible de stigmatiser, de mettre un tampon «quartier en difficulté». C'est vrai pour Planoise, c'est vrai pour Clairs-Soleils, c'est vrai pour Montrapon, c'est vrai pour Palente ou la rue Gounod et d'autres. Donc soyons très attentifs parce que nous avons nous-mêmes des actions à mener en matière de politique municipale pour ôter cette image. Je citerai pour exemple l'image qui a été portée entre autres sur le parking de l'Euromarché qui est devenu Intermarché, place Cassin, qui n'était pas sûr, alors que c'est un des plus sûrs de la ville, un des plus éclairés, des plus transparents, le seul parking de la ville où l'on peut faire toutes ses courses en étant à l'abri. Des informations ont été relayées dès son ouverture dans les années 1980. 23 ans après on en est toujours là, on n'a pas réussi à remonter l'image. On a aussi une responsabilité, nous, de dire oui, il y a des problèmes à tel ou tel endroit, on le sait, il y a des problèmes à Planoise, il y a des problèmes à Clairs-Soleils... et on lutte ensemble mais on fait attention effectivement pour ne pas coller des images sur le quartier qu'on mettra des décennies à remonter.

Vous avez compris, je joue le jeu totalement mais en soulignant qu'il y a des limites. Tout ce qui est bon pour l'emploi à Besançon, on prend, mais on dit quand même «attention !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget et Économie-Emploi, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 Conseillers ne participant pas au vote), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 mai 2003.